



VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

COMPTE RENDU SOMMAIRE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt et un octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 21h 05.

PRESENTS : M. LE BOHELLEC, Mme GANDAIS, M. VIDAL, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIERE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, MM. DUCCELLIER, CAPORUSSO, Mmes CASEL, THOMAS, M. HAREL, Mme TIJERAS (*jusqu'à 22h00*), M. YEBOUET, Mme LE BAIL, M. LIPIETZ, Mme GRIVOT, M. MOSTACCI, Mme YAPO, M. STAGNETTO, Mmes DUMONT-MONNET, BOYER, MM. MILLE, BOKRETA, Mme BERTON, M. LECAVELIER, Mme HAMIDI, M. FERREIRA NUNES, Mmes CORDILLOT, DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme LEYDIER, MM. LAFON, BADEL (*arrivé à 21h20, présent pour le vote de la délibération n° 117/2015 et les vœux*), BULCOURT, GABORIT.

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par Mme GANDAIS
M. MONIN	par M. OBADIA
Mme TIJERAS	par M.HAREL (<i>à partir de 22h</i>)
M.BOUNEGTA	par M.DUCCELLIER
Mme PIDRON	par Mme DUBOILLE
Mme GIRARD	par M.LAFON
Mme TAILLE-POLIAN	par M.BADEL (<i>à partir de 21h20</i>)
Mme KADRI	par M.BULCOURT

ABSENTS NON REPRESENTES : Mme TAILLE-POLIAN (*jusqu'à 21h20*), Mme ARLE.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Mme DUBOILLE a été désigné pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie
le compte rendu sommaire
de la séance du Conseil
municipal du 21 octobre
2015

Le 22 / 10 / 2015

Le Maire



DELIBERATIONS

- **Délibération n° 115/2015 : Demande d'attribution de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Val-de-Bièvre au titre de l'année 2015.**

Rapporteur : M. LE BOHELLEC

Pas d'interventions.

Article 1 : Sollicite auprès de la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre l'attribution de Fonds de concours, au titre de l'année 2015, de 2.156.166,50 € pour le fonctionnement (entretien et maintenance, hors nettoyage et hors personnel) d'équipements selon les modalités suivantes :

- Fonctionnement des groupes scolaires et d'accueil de loisirs : 1.000.000,00 €
- Fonctionnement des équipements culturels et de proximité : 400.000,00 €
- Fonctionnement des équipements jeunesse et petite enfance : 350.000,00 €
- Fonctionnement des équipements sportifs : 206.166,50 €
- Fonctionnement des centres de santé : 200.000,00 €

Article 2 : Dit que ces recettes seront imputées au chapitre 74 de l'exercice budgétaire en cours.

Article 3 : Autorise le Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document de nature à obtenir la notification et le versement de ces Fonds de Concours.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

- **Délibération n° 116/2015 : Attributions de compensation de la Communauté d'Agglomération du Val-de-Bièvre de l'exercice 2015.**

Rapporteur : M. LE BOHELLEC

Pas d'interventions.

Article 1er : Adopte le rapport de la CLECT, ci annexé, et relatif à la révision des attributions de compensation.

Article 2 : A compter de l'année 2015, le montant de l'attribution de compensation de la ville de Villejuif est fixée à 16,304.431 €

Article 3 : La recette correspondante sera inscrite au chapitre 73 du budget 2015 lors d'une prochaine décision modificative.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

- **Délibération n° 117/2015 : Établissement Public Territorial – Avis du conseil municipal de Villejuif sur le projet de décret portant fixation du périmètre et du siège du futur EPT.**

Rapporteur : M. LE BOHELLEC

➤ **Suspension de séance de 21h15 à 21h35**

Présentation d'un diaporama relatif à la Métropole du Grand Paris et au futur EPT, par M. SALZENSTEIN, Directeur général des services municipaux.

Interventions de MM. LAFON, HAREL, OBADIA, LIPIETZ, BADEL, Mme CASEL, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme LEYDIER, MM. LAFON, CARVALHO, NUNES FERREIRA, HAREL, LE BOHELLEC.

Article 1 : Il est émis un avis favorable sur le projet de décret en Conseil d'État, concernant la création du territoire T12.
 Article 2 : Il est pris acte du périmètre proposé et de sa composition.
 Article 3 : Concernant la localisation du siège du futur territoire, il est noté les difficultés d'accès en transports en commun du siège proposé, à savoir Vitry-sur-Seine. Il est suggéré que le siège soit situé à Villejuif, près d'une station de métro (soit la station Louis Aragon, soit la future station de l'institut Gustave-Roussy).
 Article 4 : Dit que la présente délibération sera notifiée au Préfet de la Région Ile-de-France, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant l'expiration du délai de un mois prévu pour la concertation des conseils municipaux intéressés.

ADOPTION, A LA MAJORITE
 6 CONTRE (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET,
 Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT avec mandat, Mme LEYDIER)
 2 ABSTENTIONS (Mme CASEL, M. GABORIT)

VŒUX

- **VŒU N°1 SUR LA DEMANDE DE REPORT AU 1^{ER} JANVIER 2017 DE LA CRÉATION DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS, à l'initiative du groupe des Élus Communistes-Front de Gauche**

Présentation : M. PERILLAT-BOTTONET

Interventions de MM. DUCELLIER, LIPIETZ, LAFON, BADEL, OBADIA, HAREL, LECAVELIER, BULCOURT, Mme LEYDIER, M. LAFON.

REJET, A LA MAJORITE
 13 POUR (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET,
 Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT avec mandat, Mme LEYDIER, M. GABORIT,
 M. LIPIETZ, Mmes GANDAIS avec mandat, BOYER, THOMAS, M. STAGNETTO)
 3 ABSTENTIONS (M. BADEL, Mmes CASEL, HAMIDI)

- **VŒU N° 2 POUR UNE MEILLEURE REPRÉSENTATIVITÉ DES VILLES DANS LE FUTUR TERRITOIRE**

Présentation : M. LIPIETZ

Interventions de MM. LE BOHELLEC, OBADIA, VIDAL, BADEL, PERILLAT-BOTTONET, HAREL, LAFON, VIDAL, CARVALHO, LE BOHELLEC, LIPIETZ, VIDAL, LAFON, BADEL, Mmes CORDILLOT, LEYDIER, MM. VIDAL, HAREL, OBADIA.

Amendements proposés par MM. OBADIA, CARVALHO DA SILVA et VIDAL. Les amendements proposés sont intégrés au texte du vœu avant soumission au vote.

*ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES
3 ABSTENTIONS (M. LAFON pour le mandat de M.GIRARD, Mme CASEL, LEYDIER)*

- **VŒU N°3 SUR LES MODALITÉS DE DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU FUTUR TERRITOIRE**, présenté par Jean-François Harel Membre de l'« Union Citoyenne pour Villejuif »

Présentation : M. HAREL.

Interventions de MM. LE BOHELLEC, HAREL, LE BOHELLEC, LECAVELIER, LAFON, OBADIA, BADEL, PERILLAT-BOTTONET, NUNES FERREIRA, LIPIETZ, OBADIA, BADEL, HAREL.

*REJET, PAR DEFAUT DE MAJORITE
10 ABSTENTIONS
17 POUR & 17 CONTRE*

QUESTION ORALE

Question orale de Mme CORDILLOT, relative au devenir du CASC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 25.


Franck LE BOHELLEC
Maire

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun – sis 43 rue du Général de Gaulle – 77008 MELUN CEDEX, dans un délai de deux de mois à compter de l'affichage du présent compte-rendu sommaire.